



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 26 juin 2015 – n°76/H030

ASSEMBLEE PLÉNIÈRE

Réunion du 21 janvier 2015

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
L'ASSEMBLEE PLÉNIÈRE

- 21 janvier 2015 -

Présidente : Yannick MOREAU, Présidente du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION	5
I. STATISTIQUE ET COMPARAISONS INTERNATIONALES.....	7
II. LA STATISTIQUE PUBLIQUE	13
III. DISCUSSION ET VOTE DES AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2015	15
CONCLUSION.....	24

Liste des participants

AFSA	Cédric	Min. Éducation nationale – Dir. Évaluation, prospective et performance
ALLAIN	Dominique	Cnis - Conseil national de l'information statistique
AMIEL	Marie-Hélène	Min. Intérieur - Dép. des statistiques, des études et de la documentation
ARCHAMBAULT	Édith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUDIBERT	Pierre	Cnis - Conseil national de l'information statistique
AUSSILLOUX	Vincent	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
BELLOC	Brigitte	Insee - Inspection générale
BENARD	Christel	Fédération bancaire française
BETBÈZE	Jean-Paul	Cabinet de conseil
BONNANS	Dominique	Insee - Inspection générale
BOUYGARD	Françoise	Min. Travail, emploi et dialogue social – Dir. Animation recherche, études, statistiques
CAIRO	Gilberte	Cnis - Conseil national de l'information statistique
CAMUS	Benjamin	Min. Justice - Sous-direction de la statistique et des études
CAPELLE-BLANCARD	Gunther	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
CARAES	Didier	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CARNEL	Delphine	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CASÈS	Chantal	Institut national des études démographiques
COCHONNEAU	Claude	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
COLIN	Christel	Min. Travail, emploi et dialogue social – Dir. Animation recherche, études, statistiques
DUBROMEL	Michel	France nature environnement
DUCHATEAU	Patrick	Medef
DUÉE	Michel	Min. Intérieur - Dép. des études et des statistiques locales
DURAND	Martine	Organisation de coopération et de développement économique
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
FOURNIER	Jacques	Banque de France
FRIEZ	Adrien	Min. Réforme État, fonction publique – Dir. gén. Administration et fonction publique
GASNIER	Claudine	Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique
GAZIER	Bernard	Université Paris1, président du groupe de travail « Formes particulières d'emploi » École d'économie de Paris, président de la commission « Services publics et services aux publics »
GEOFFARD	Pierre-Yves	
GIFFARD	Alain	Confédération française de l'encadrement – Conféd. générale des cadres
LAMY	Michel	Cese - Conseil économique social et environnemental
LANTIN	Henriette	Cnis - Conseil national de l'information statistique
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
LENGLART	Fabrice	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
LHÉRITIER	Jean-Louis	Min. Affaires sociales – Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
L'HORTY	Yannick	Représentant des chercheurs en économie, Université Marne-La-Vallée
LOUÉ	Jean-François	Min. Finances – Dir. générale des douanes et des droits indirects
MADINIER	Chantal	Présidente du Comité du label de la statistique publique
MAUREL	Françoise	Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale
MORDANT	Guillaume	Min. Écologie - Service de l'observation et des statistiques
MOREAU	Sylvain	Min. Écologie - Service de l'observation et des statistiques
MOREAU	Yannick	Présidente du Conseil national de l'information statistique - Cnis
MUSSI	Philippe	Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
NGUYEN HUU CHIEU	Élise	Union nationale des associations de professions libérales
PLATEAU	Claire	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
RENAUD	Thomas	Cnis - Conseil national de l'information statistique
REQUIER	Corinne	Cnis - Conseil national de l'information statistique
RIVIÈRE	Mériadec	Union nationale des associations familiales
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière
ROSENWALD	Fabienne	Insee - Direction des statistiques d'entreprises

ROTH	Nicole	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ROUSSEL	Philippe	Cnis - Conseil national de l'information statistique
ROY	Nathalie	Union professionnelle artisanale
SAGLIETTI	Carla	Cese - Conseil économique social et environnemental
SÉDILLOT	Béatrice	Min. Agriculture - Service de la statistique et de la prospective
SILBERMAN	Roxane	Représentant des chercheurs en sciences sociales, CCDSHS réseau Quételet
SUAU	Antoine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
TAVERNIER	Jean-Luc	Insee - Directeur général

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Yannick MOREAU.

INTRODUCTION

La Présidente, Yannick MOREAU, se dit très heureuse de présider pour la première fois l'Assemblée plénière du Cnis et de conduire, à la suite de Jean-Pierre Duport, la concertation entre les utilisateurs et les producteurs de l'information statistique, cette information essentielle au bon fonctionnement de l'économie et à la qualité du débat démocratique. La présente assemblée s'inscrit dans la continuité d'une action dont les grandes lignes ont été déterminées dans le moyen terme et au plus près des sujets les plus importants pour le pays. En ce sens, le vote de l'avis général est un temps fort pour le Conseil, permettant de déterminer avec l'ensemble des membres les sujets sur lesquels un accent particulier sera mis cette année.

Le Conseil et son bureau ont été renouvelés en mai 2014. Sur ses 45 membres, 30 ont été reconduits et 4 ne sont pas encore désignés. Il importe de resserrer les liens du Conseil avec les assemblées d'élus afin qu'ils participent davantage à ses travaux. Le Conseil accueille 11 nouveaux entrants, dont 2 présidents de commission. Il fait partie du travail du secrétariat général et de la présidence de veiller à ce qu'un lien solide soit établi avec chaque membre du Cnis par des échanges sous des formes à définir.

La Présidente accueille les nouveaux membres du Conseil, Henri Brichart de la FNSEA et Antoine SUAU son suppléant, Christian Chavagneux de l'Association des journalistes économiques, Alain Giffard de la CFE-CGC, Anne-Juliette Lecourt pour la CFDT, Yannick L'Horty, représentant les chercheurs en sciences économiques, Pierre Michel de la FFSA, Philippe Mussi, conseiller régional désigné par l'Association des régions de France, Nicolas Prokovas de la CGT. Deux nouveaux présidents de commission ont également rejoint le Cnis, Michèle Pappalardo à la tête de la commission « Environnement et développement durable » et Dominique Libault pour la commission « Démographie et questions sociales ». Elle accueille Vincent Aussilloux, représentant le Commissariat général à la stratégie et à la prospective avec lequel le Cnis souhaite entretenir des liens étroits. Elle remercie enfin Martine Durand, la directrice des statistiques de l'OCDE, d'avoir accepté d'intervenir sur deux sujets qui figurent parmi les préoccupations du Cnis et font de ce fait partie de son avis général, les comparaisons internationales et la production d'indicateurs complémentaires du PIB. En ce domaine, des travaux sont menés par des acteurs divers, qu'il s'agisse des services statistiques ministériels, du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, du Conseil économique, social et environnemental ou du Cnis. Il s'agit de déterminer comment travailler ensemble pour harmoniser ces travaux et ne pas disperser les efforts ni obscurcir le débat. La question sera abordée prochainement au niveau du CESE et la Présidente y participera en tant qu'auditrice afin de s'imprégner de cet important sujet.

Yannick MOREAU observe que le travail régulier réalisé en commission est la base du travail du Cnis, mais que le travail accompli par les groupes de travail s'avère encore plus visible de l'extérieur, d'autant qu'il est centré sur une question qui traduit des préoccupations de société. Un groupe sur le coût du capital a ainsi été mis en place sous la présidence de Monsieur Garnier à la suite du rapport de Jean-Philippe Cotis sur le partage de la valeur ajoutée et d'une demande de la CGT relayée par le bureau du Cnis d'étudier le coût du capital. Ce groupe a pour objectif de mieux comprendre ce sujet complexe et de conduire un travail méthodologique, et non de déterminer le bon niveau de rémunération du capital. Le groupe s'est réuni à six reprises et a procédé à de nombreuses auditions. Il doit remettre son rapport au printemps 2015.

Un autre groupe est présidé par Gunther Capelle-Blancard sur l'accessibilité des données du secteur bancaire et financier. Il importe de mieux connaître le système financier. Pour ce faire, il faut que les chercheurs puissent accéder à ces données. Le Cnis joue un rôle central sur cette question, qui fait partie d'une série de sujets relatifs à l'accès traités par divers acteurs, comme l'accès aux données de santé. Le Conseil, sans être toujours au cœur des travaux, doit toujours y rester attentif pour veiller à ce que l'accès aux données soit assuré. Il importe que les chercheurs appréhendent bien le rôle de facilitateur du Cnis en ce domaine. Le groupe de travail dressera par ailleurs un inventaire des données financières. Il s'agit d'un sujet d'accès aux données sensible et complexe sur lequel il est utile d'investir, avec l'implication de la Banque de France, dont la bienveillance et l'ouverture sont chaleureusement attendues.

En décembre 2014, le bureau a lancé un groupe de travail sur les formes particulières d'emploi qui sera présidé par Monsieur Gazier. La création de ce groupe de travail répond à un souhait exprimé par l'avis de moyen terme adopté par l'Assemblée du Cnis l'an dernier. Ce groupe de travail présente une grande importance pour la connaissance du fonctionnement du marché du travail et du financement de la protection sociale, car les cotisations sociales sont moins bien collectées dans ces formes particulières d'emploi qu'ailleurs. Le groupe devra à la fois préciser les contours des formes d'emploi à mieux connaître, faire le point sur la façon dont l'appareil statistique est en mesure d'en rendre compte et identifier les éventuelles lacunes. Le rapport final est attendu pour la fin de l'année 2015.

Enfin, un groupe de consultation sur la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la statistique publique sur les statistiques des demandeurs d'emploi en fin de mois, coproduites par la DARES et Pôle emploi a été mis en place sous la présidence de Jacques Freyssinet. Ce groupe aura pour objet d'instruire les solutions envisagées pour la publication conjointe des DEFM, une publication largement relayée dans le débat public. Face aux incompréhensions durables vis-à-vis de ces chiffres, il importe de ne pas renoncer à améliorer encore la cohérence des publications. Enfin, l'Insee et le Cnis ont constitué un groupe de travail commun sur l'accès aux données privées pour produire certaines statistiques publiques, que la Présidente laisse au directeur général de l'Insee le soin de présenter.

Les groupes de travail sont inscrits dans des préoccupations du moyen terme, mais le Conseil doit aussi se montrer réactif si la nécessité s'en fait sentir. À cet égard, le Cnis peut jouer un rôle pour veiller à ce que la production des données sur les zones urbaines sensibles s'avère suffisante, bien alimentée et s'accompagne d'études lisibles pour la société. Un débat s'est ouvert à la suite des événements douloureux qui ont frappé la société française, et il importe de vérifier si les chiffres de ce débat sont bien disponibles et documentés.

Yannick MOREAU tient à remercier les présidents des commissions pour le travail qu'ils accomplissent dans la durée. Ce travail plus diffus, mais profondément ancré sur l'appareil statistique traite de sujets extrêmement importants. Cette année, les commissions du Cnis ont représenté un lieu d'échange sur d'importants sujets de société, notamment le dispositif d'observation envisagé pour le suivi du compte pénibilité. Il importe, autant que possible, de mettre en place le dispositif d'observation dès la parution des décrets d'application, comme ce fût le cas ici. Les commissions ont également abordé l'accès au droit et le non-recours, les technologies de l'information et de la communication, le système bancaire parallèle ou *shadow banking*, les gaz à effet de serre et l'empreinte carbone, la mesure des revenus ou les ruptures familiales. Sur ce dernier sujet, Bertrand Fragonard a récemment sollicité l'Insee et le Cnis en vue de la création d'un groupe de travail sur les ruptures familiales et la meilleure connaissance des situations qui s'ensuivent. Ce projet sera examiné au bureau du mois de mars.

La Présidente évoque par ailleurs les avancées encore trop timides sur la territorialisation des dépenses publiques. Au niveau de l'État, l'intégration des DOM reste à réaliser. La DGFIP a fourni aux préfets de région un fichier des dépenses de l'État par région et par service d'origine de la dépense pour les années 2011 à 2013. Au niveau des collectivités territoriales, en revanche, aucune avancée n'a été réalisée dans la connaissance de la répartition des dépenses et le budget des collectivités locales n'est pas forcément d'une lisibilité et d'une comparabilité très grande. La territorialisation des dépenses publiques reste un sujet pour l'État.

Une première réunion de suivi des recommandations du groupe de travail relatif aux statistiques des DOM-COM s'est tenue au Conseil économique, social et environnemental entre les représentants de la Délégation à l'outre-mer et les instituts d'émission d'outre-mer (IEOM) et des départements d'outre-mer (IEDOM). Ce travail se poursuivra au cours de l'année.

Le suivi des groupes de travail constitue le travail quotidien du secrétariat général que la Présidente remercie pour sa présence continue, attentive et méthodique.

Enfin, Yannick MOREAU rappelle que l'avis général examiné par l'assemblée développe les thèmes suivants :

- favoriser l'accès aux données ;
- éclairer les comparaisons internationales par des analyses approfondies sur les agrégats comparés ;
- développer le rôle de la statistique dans l'éducation du citoyen, un chantier qui devrait rester durablement dans les priorités du Cnis ;

- participer aux travaux sur les indicateurs complémentaires du PIB ;
- améliorer la connaissance de la dépense territoriale.

I. STATISTIQUE ET COMPARAISONS INTERNATIONALES

Martine DURAND, Directrice des statistiques de l'OCDE, se dit très heureuse de participer à cette assemblée à l'invitation du Cnis. Les comparaisons internationales constituent le cœur de métier de l'OCDE dont l'un des rôles est de fournir des données et des indicateurs de qualité comparables pour ses 34 pays membres, mais aussi de plus en plus pour les grands pays émergents et d'autres pays partenaires qui sont désormais inclus dans ses travaux. Les données et indicateurs produits recouvrent presque tous les domaines de l'action publique à l'exclusion de la défense et de la culture. En utilisant ces indicateurs, l'OCDE conduit des analyses et émet des recommandations de politique publique basées sur l'information statistique. L'Organisation compare également les bonnes et les mauvaises pratiques des pays pour en tirer des recommandations qui peuvent être exportées avec les ajustements nécessaires dans d'autres pays. L'OCDE doit par ailleurs de plus en plus aider à comprendre la société et la mondialisation, notamment dans le cadre du G20 (un groupe de vingt pays qui se réunit depuis la crise financière, mais ne dispose pas de secrétariat), ce qui exige que l'OCDE produise un ensemble de données comparatives. Mais son audience va bien au-delà des acteurs publics et ses données sont largement utilisées par la communauté des chercheurs à l'international et les acteurs de la société civile.

Il existe un besoin croissant de données comparatives qui jouent un rôle de plus en plus important dans les débats et les décisions politiques, non seulement au niveau international, mais aussi à l'échelon national. Les médias, les représentants du pouvoir politique, la société civile, les syndicats abordent la comparaison de manière presque systématique. Elle fait désormais partie intégrante de l'information utilisée pour prendre des décisions de politique publique. Ces données peuvent aussi aider les citoyens à choisir d'étudier ou de travailler à l'étranger et les entreprises d'investir à l'étranger. Les représentants des gouvernements qui participent régulièrement aux réunions de l'OCDE demandent de plus en plus la réalisation de classements internationaux, dans une démarche à la fois de diagnostic et de monitoring, afin de déterminer si les progrès constatés dans un domaine particulier sont comparables aux résultats observés dans d'autres pays de l'OCDE. Dans certains cas, ce processus de comparaison va plus loin et se trouve au cœur même du processus politique. Tel est le cas de la stratégie de Lisbonne et de l'Agenda EU2020 en Europe, ou des indicateurs de développement durable universels en cours de négociation, sur lesquels tous les pays des Nations Unies devront rendre des comptes. Cette démarche nécessite la collecte et le développement d'indicateurs comparables et fiables entre les pays.

Au fil du temps, un élargissement des domaines de comparaison s'est opéré et la demande s'est fait croissante en faveur de données comparatives sur des sujets pour lesquels la pertinence d'effectuer des comparaisons internationales ne va pas *a priori* de soi du fait des différences institutionnelles ou culturelles entre les pays. C'est notamment le cas des nouveaux indicateurs sociaux au-delà du PIB qui doivent permettre de comparer les performances des systèmes éducatifs ou des systèmes de santé, voire mesurer le bien-être subjectif ou le bonheur des sociétés. Plus récemment, les ministres qui ont assisté à la dernière réunion annuelle de l'OCDE ont demandé l'engagement de travaux visant à mesurer la confiance dans les institutions. La crise économique a occasionné une rupture profonde des citoyens vis-à-vis de leurs institutions qui constitue un frein très important à la mise en œuvre de réformes dans un grand nombre de domaines. Cette demande de nouveaux indicateurs soulève des difficultés méthodologiques pour la statistique publique et mais il importe de satisfaire cette demande.

La mondialisation exige également d'innover et de développer de nouvelles méthodologies pour produire des statistiques. Ainsi, l'OCDE est à la pointe de l'initiative « BEPS » (*Base Erosion and Profit Shifting*) sur la fiscalité internationale, qui part du constat que de grandes entreprises comme Google ou Starbucks par exemple, font de l'optimisation fiscale et essaie de mesurer l'ampleur et l'impact de ce phénomène sur l'économie. Il en est de même pour le commerce international ou encore les données financières transfrontalières, qui soulèvent des problèmes particuliers. La gamme et les domaines auxquels la comparaison internationale s'intéresse s'avèrent de plus en plus importants, ce qui nécessite de développer des mesures nouvelles.

La comparabilité internationale s'est améliorée dans le temps. Face à cette demande croissante de nouveaux indicateurs comparables, la statistique officielle n'est pas restée sans agir et un nombre de plus

en plus grand de manuels ou guides méthodologiques statistiques internationaux ont été développés sous l'égide des Nations Unies ou d'autres organisations internationales comme l'OCDE, à l'instar des guides sur les comptes nationaux, la balance des paiements, les indicateurs relatifs aux finances publiques, l'intégration des comptes environnementaux et économiques, le manuel de Frascati sur la recherche et développement, le manuel d'Oslo sur l'innovation, etc. Il existe de nombreux supports méthodologiques permettant de travailler sur les concepts et définitions afin d'aider les instituts statistiques nationaux à produire leurs données selon des standards internationaux. La statistique internationale a également beaucoup travaillé pour harmoniser et intégrer ces manuels afin d'améliorer non seulement la comparabilité internationale, mais aussi la cohérence entre les différents domaines. D'ailleurs, les institutions internationales coopèrent de plus en plus entre elles pour s'assurer de cette meilleure comparabilité et se transmettent désormais les données qu'elles produisent pour éviter les duplications dans un environnement budgétaire contraint, grâce au nouveau système de transmission SDMX.

De nombreux travaux sont en cours pour continuer d'améliorer ces comparaisons internationales, mais de grandes difficultés demeurent en ce domaine. Tout d'abord, ces manuels et guides internationaux ne sont qu'imparfaitement mis en œuvre par les pays. Malgré l'engagement des instituts statistiques nationaux, les pays éprouvent des difficultés à appliquer ces recommandations. Ainsi, le revenu des ménages que les enquêtes auprès des ménages collectent s'appuie sur le manuel de Canberra, qui prévoit une définition du revenu incluant une estimation du loyer des logements occupés par leur propriétaire. Quatorze ans plus tard, et malgré la réaffirmation de ce principe lors de la révision du manuel de Canberra en 2011, ces données restent toujours indisponibles dans de nombreux pays, occasionnant des disparités fortes et compliquant les comparaisons internationales. De manière encore plus surprenante, les difficultés de comparaison internationale concernent aussi des statistiques très établies. Ainsi, même pour les statistiques de comptabilité nationale, l'un des domaines les plus standardisés au monde, les comptes de patrimoine ne sont que partiellement développés. L'Insee fait office d'exception en disposant de séries complètes pour tous les éléments du compte de patrimoine. Dans d'autres pays, en revanche, il manque des données sur les terrains, qui constituent une composante essentielle du patrimoine. En France, les terrains représentent 40 % de la richesse nationale. Il est donc quasi impossible d'effectuer des comparaisons de patrimoines entre pays. On doit donc se limiter à la comparaison du seul patrimoine financier. Dans le domaine des prix à la consommation ou à la production, les manuels restent peu prescriptifs et suscitent également des difficultés de mise en œuvre.

En outre, les pays interprètent souvent librement les recommandations contenues dans les manuels et leur interprétation varie selon les pays. En Europe, la dette publique constitue un indicateur central des débats sur le bien-fondé des politiques d'austérité mises en œuvre. Les chiffres issus de la comptabilité nationale de la France, du Canada et des États-Unis montrent que le ratio de la dette publique rapportée au PIB a augmenté dans ces trois pays à la suite de la crise financière. La France affiche un niveau de dette structurellement inférieur à celui des États-Unis et du Canada, même si les ratios de dette sur PIB ont augmenté dans les trois pays. L'histoire se révèle toutefois un peu plus compliquée. Tout dépend en effet du périmètre retenu pour la dette publique. En France et dans d'autres pays européens, les obligations de retraite vis-à-vis des fonctionnaires des administrations publiques sont considérées comme des engagements futurs et ne sont pas comptabilisées dans la dette publique. Le Canada et les États-Unis incluent au contraire les obligations de retraite de leurs fonctionnaires dans leur dette. En retraçant la dette canadienne et américaine de ces obligations de retraite, c'est la France qui présente le niveau de dette publique le plus élevé. Mais, si l'on examine la dette nette et que l'on inclut les actifs financiers détenus par les administrations, ce sont les États-Unis qui affichent la dette la plus importante tandis que le Canada possède une dette nettement plus faible que les deux autres pays. Ainsi, le niveau de la dette publique en pourcentage du PIB dépend fondamentalement du périmètre retenu et les écarts reflètent des différences institutionnelles que les standards internationaux ne permettent pas de neutraliser. Faute d'accord international sur la façon de prendre en compte la dette relative aux retraites des fonctionnaires, l'enregistrement de cette dette reste pour l'instant optionnel. Dans ce contexte, les organisations internationales, qu'il s'agisse d'Eurostat, du Fonds monétaire international ou de l'OCDE publient des données de dette publique rapportée au PIB présentant des écarts de vingt à trente points pour les États-Unis et le Japon, avec des écarts moindres en Europe. Fournir des guides d'interprétation constitue donc un élément clé dans l'utilisation des comparaisons internationales.

Un deuxième exemple concerne les travaux que l'OCDE a réalisés sur les comparaisons du partage de la valeur ajoutée. Le taux de marge non ajusté des sociétés non financières se révèle bien plus bas en France qu'en Allemagne ou en Italie. Tout dépend néanmoins de la définition des ménages et des entreprises, et en particulier de la prise en compte des entrepreneurs individuels et des quasi-sociétés. Or les règles des comptes nationaux laissent aux pays une grande marge d'appréciation pour le rattachement de ces entités à

l'un ou l'autre des secteurs. La France et l'Allemagne ont adopté une interprétation différente. Corrigés de ce phénomène, les taux de marge présentent des différences bien plus réduites. Ces travaux, qui vont être publiés très prochainement, ont été présentés au groupe de travail du Cnis sur le coût du capital en juin dernier et en novembre à l'OCDE.

Outre le fait que les pays ne mettent pas nécessairement en œuvre les règles internationales et conservent une grande liberté dans leur interprétation, de telles règles n'existent pas dans tous les domaines. Tel est le cas en particulier des indicateurs de bien-être au-delà du PIB. L'OCDE a souvent été à la pointe du développement de nouveaux indicateurs qui favorisent la comparaison internationale dans de nouveaux domaines. En 2011, faisant suite aux travaux de la commission Stiglitz, l'OCDE, qui avait déjà travaillé sur le sujet depuis plusieurs années, s'est lancée dans le développement et la production d'indicateurs allant au-delà du PIB. Cette réflexion a été initiée lors du 50^{ème} anniversaire de l'OCDE, en plein cœur de la crise, partant de l'idée que les indicateurs de la croissance économique ne répondent pas à eux seuls aux attentes des citoyens et des sociétés et qu'il importe de s'intéresser aussi à l'éducation, la santé. Plus que le pourcentage de croissance au niveau agrégé, les citoyens souhaitent connaître la situation de leur propre ménage et les pouvoirs publics celle des différentes catégories de population. Si les gouvernements et les instituts statistiques ne fournissent pas de telles informations, une déconnexion risque de se produire entre les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics et les citoyens dans leur vie quotidienne.

L'OCDE a entrepris le développement d'un cadre conceptuel pour définir des indicateurs au-delà du PIB sur la base de travaux scientifiques et en consultation étroite avec les instituts statistiques nationaux. Ce cadre comprend trois domaines, les conditions matérielles (revenus, patrimoine, emploi, salaire, logement), les déterminants de la qualité de vie (santé, éducation, réconciliation vie professionnelle-vie familiale, liens sociaux, qualité de l'environnement, sécurité, engagement civique et bien-être subjectif) et la soutenabilité. Le PIB constitue un déterminant essentiel, mais certaines de ses composantes ne participent pas au bien-être. À l'inverse, les activités produites par les ménages (garde d'enfants ou de personnes âgées) ne sont pas comptabilisées dans le PIB, mais elles contribuent au bien-être des individus. Il importe également de tenir compte de la durabilité de ce bien-être. Ce faisant, l'OCDE a développé une approche en capital (économique, humain, social). Trouver des indicateurs pertinents et comparables pour tous ces sujets n'a pas été chose facile. L'OCDE a donc travaillé de concert avec les instituts statistiques nationaux pour identifier des indicateurs comparables dans ces différents domaines. Les données ne proviennent pas seulement des instituts nationaux, mais de l'ensemble du système statistique des pays. Il importe donc de développer une approche coordonnée.

Dans nombre de ces domaines, il n'existe pas de manuels internationaux précisant les bonnes définitions et les bons concepts. L'OCDE a donc engagé en parallèle, avec Eurostat et les instituts statistiques nationaux, un travail méthodologique et conceptuel en vue de définir les normes qui guideront les travaux à venir. Il convient avant tout de choisir des indicateurs qui puissent être désagrégés selon les groupes de population, voire au niveau individuel, mais la démarche soulève d'importantes difficultés en termes de comparabilité. Dans de nombreux pays, en effet, les sources des données se révèlent différentes. Ainsi, les transferts non monétaires sont diversement pris en compte dans le revenu des ménages selon les pays. De la même manière, les comparaisons des dépenses de santé ou au titre des retraites à l'échelle internationale se révèlent très complexes du fait des différences institutionnelles. En s'intéressant uniquement aux dépenses publiques de santé, les États-Unis dépensent par habitant autant que les pays les plus développés de l'OCDE. Or si l'on ajoute les dépenses privées, la dépense par habitant aux États-Unis explose. Le même problème peut être observé dans d'autres domaines de la protection sociale, comme par exemple les retraites.

Une autre tendance lourde expliquant la demande croissante de comparaisons internationales concerne les besoins de mieux appréhender l'ampleur des phénomènes liés à la mondialisation. Dans ce cas, les difficultés de comparaison importantes touchent les transferts fiscaux, les flux migratoires, les émissions de CO₂, etc. Sur ces aspects, il paraît essentiel de disposer de données comparables, dans la mesure où celles-ci servent souvent de base au processus de négociations internationales. Sans données comparables sur les émissions de gaz à effet de serre, il sera difficile de discuter lors des travaux de la COP21 en décembre 2015. Le commerce international pose également des problèmes particuliers. En coopération avec l'OMC, l'OCDE a engagé d'importants travaux pour mesurer les échanges en valeur ajoutée. Au lieu d'examiner les échanges bruts, il s'agit de mesurer l'impact de la fragmentation des processus de production internationaux. Aujourd'hui, les biens ne sont plus produits dans un seul et même pays. Seulement 7 % de la valeur ajoutée de l'iPhone, par exemple, provient de Chine, alors que 100 % de cette valeur est comptabilisée dans les statistiques de commerce extérieur. La valeur ajoutée de l'iPhone est dispersée dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis.

L'OCDE a constitué une base de données pour mesurer les chaînes de valeur, à partir de données nationales qui, à l'origine, ne sont pas intrinsèquement comparables. Par exemple, les exportations de biens de la France vers les États-Unis et les importations des États-Unis en provenance de la France affichent des différences importantes. L'Organisation a donc cherché à harmoniser ces données *ex post*. Pour les services, les écarts dans la comparaison entre les États-Unis et le Royaume-Uni sont davantage importants. De la même manière, les chiffres sur la migration internationale présentent de grandes différences en fonction des normes de comptabilisation. L'OCDE se base aujourd'hui sur les statistiques d'immigration pour réaliser des comparaisons internationales, mais la population étrangère ne correspond pas à la population née à l'étranger. Dans la première catégorie, il faut tenir compte des politiques migratoires et de naturalisation, très différentes selon les pays. L'OCDE fonde donc ses comparaisons sur la population née à l'étranger. Ainsi, la population étrangère représente 3,4 % de la population totale française quand la population née à l'étranger en représente 11,6 %. En Allemagne, ces deux populations représentent respectivement 6 et 13 % et aux États-Unis, elles atteignent 8 et 13 % de la population totale.

L'OCDE essaie d'intervenir en amont, en coopérant avec les instituts statistiques nationaux et les organisations internationales, en particulier pour le développement d'outils internationaux sur les compétences des adolescents (PISA) et des adultes (PIAAC) pour obtenir des séries harmonisées *ex ante*. Cette démarche ne suffit pas et doit s'accompagner d'un travail en aval, mené là encore en coopération très étroite avec les instituts statistiques nationaux pour une harmonisation *ex post* des processus, des méthodes et des données.

En Europe, la réglementation permet dans une certaine mesure d'obtenir plus facilement une harmonisation des processus et des données. Les décisions prises en Europe font figure de loi à l'échelle nationale, mais elles sont souvent prises sans tenir compte du reste du monde, en particulier des autres grands pays comme les États-Unis, le Japon ou l'Australie, qui ne se conforment pas nécessairement aux décisions prises par Eurostat. L'OCDE essaie donc de faire en sorte qu'un lien s'établisse entre la dimension européenne et le reste du monde, mais ce travail mériterait d'être approfondi par une intégration de ces autres pays plus en amont du processus statistique européen. Enfin, l'OCDE s'attache à améliorer l'information des utilisateurs dans l'utilisation des statistiques internationales. Pour chaque indicateur, l'OCDE propose à l'utilisateur d'importer aussi les métadonnées dont elle fournit les clés d'interprétation. Le fait que toutes les données ne soient pas comparables ne constitue pas forcément un problème en soi. Tout dépend des questions qui se posent. Il suffit de savoir interpréter ces données et de disposer des bons indicateurs pour répondre aux bonnes questions.

Les comparaisons internationales sont devenues indispensables pour éclairer la décision publique et privée. Malgré les difficultés nombreuses qu'elles posent, il ne faut pas hésiter à les réaliser, tout en appréhendant les disparités, en particulier dans le contexte du big data. L'OCDE travaille très étroitement avec les instituts statistiques nationaux. Une piste à explorer pour le futur serait que les instituts statistiques déclinent plus systématiquement au niveau national les sujets traités par l'OCDE, avec un éclairage propre à chaque pays des questions internationales.

Yannick MOREAU note que de nombreuses pistes ont été abordées. Elle se félicite que l'OCDE se préoccupe de fournir sur son site des commentaires éclairant la pertinence et les limites des comparaisons internationales et se demande si les services statistiques nationaux ont la même préoccupation. Il paraîtrait pertinent, par exemple, que le site de l'Insee publie le « vrai du faux », questionnant chaque chiffre.

Jean-Paul BETBÈZE, cabinet de conseil, signale que *Facta Media* réalise ce travail de *fact checking* et analyse les interventions des hommes politiques.

Yannick MOREAU observe que l'Insee pourrait éclairer le public sur les commentaires des chiffres qu'il publie. Elle note également que la représentante de l'OCDE a plaidé pour un approfondissement plus grand et plus systématique de la production de l'Organisation par les instituts statistiques nationaux. Dans ce cadre, il serait intéressant que le Cnis soit informé des travaux que publiera l'OCDE au cours de l'année 2015 afin d'observer la façon dont l'appareil statistique français participe à l'éclairage d'une production majeure pour le débat économique, social et politique.

Michel LAMY, représentant le Conseil économique, social et environnemental, se dit très sensible aux difficultés de comparaison. Le CESE pointe d'ailleurs régulièrement des problématiques de ce type avec les DOM et les COM. Des progrès ont déjà été consentis en la matière, mais ils doivent se poursuivre, notamment sur les COM. Ces problèmes concernent même des sujets comme le PIB, puisque des pays

comme le Royaume-Uni ajoutent à leur PIB le *business* de la prostitution et du trafic de drogue, faussant les comparaisons. Enfin, il s'interroge sur la façon de dégager suffisamment peu d'indicateurs qui puissent être suivis par l'Insee et qui restent réellement pertinents.

Benoît ROBIN, représentant la Confédération générale du travail-Force Ouvrière (CGT-FO), salue la clarté de la présentation et reconnaît l'importance de bien indiquer les limites. En matière de comparaisons internationales, il existe des besoins et des attentes, mais il ne faut pas comparer pour comparer, comme l'OCDE a pu le faire sur la mesure du chômage par exemple. Le TUAC, i.e. la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, pointe les limites d'un tel exercice. Dans d'autres domaines, l'OCDE a pu porter certains projets déterminants. Ainsi, en créant le guide des mesures sur les entreprises internationales, elle a permis de faire émerger une vue d'ensemble sur le comportement de ces entreprises. Il demande donc si l'Organisation envisage de conduire des projets similaires.

Pierre-Yves GEOFFARD, membre de l'École d'économie de Paris et Président de la commission « Services publics et services aux publics », remarque que voilà peu la plupart des données de l'OCDE étaient en accès payant, mais qu'un mouvement vers la gratuité s'est opéré. Il demande si cette démarche participe d'une véritable politique et s'interroge sur la manière dont cette gratuité est financée.

Delphine CARNEL, représentant la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), rappelle qu'au-delà des problématiques d'accès aux microdonnées et de partage scientifique des données, il existe un mouvement en faveur de l'open data. Or ce mouvement doit également bénéficier de la démarche d'accompagnement, d'explication et de documentation sur les limites d'usage des données, les chemins d'accès à ces données et toute cette première couche informationnelle qui permettrait aux pouvoirs politiques d'apprendre à manier les chiffres ou citer leurs sources. Il transparaît en effet aujourd'hui un besoin d'éducation au numérique et à la critique, comme l'Éducation nationale avait pu, un temps, apprendre à critiquer le discours publicitaire, distinguant ce qui relève du *marketing*, de la manipulation ou de l'interprétation du chiffre et ce qui découle d'une analyse concrète, réalisée à partir de chiffres et données sans aucune volonté d'interprétation politisée ou du moins orientée. Ce premier pas vers l'open data devrait donc permettre d'apprendre aux utilisateurs des chiffres la façon dont s'utilisent ces mesures.

Anne-Juliette LECOURT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT), observe que la manière dont sont construites les politiques publiques dépend de la façon dont un pays s'évalue et inversement. Il existe, en la matière, une grande part de relativité. Dès lors, les recommandations de l'OCDE ou de la Commission européenne en matière de politique publique incitent les pays à s'engager dans une course au *scoring*. Elle se demande de quelle façon le Cnis pourrait contribuer à accompagner cette démarche en contextualisant les résultats et indicateurs et en fournissant des clés de compréhension. Elle note à cet égard que le Comité de la protection sociale de la Commission européenne a essayé d'établir une échelle d'indicateurs de contextualisation, mais qu'un trop grand nombre d'informations risque d'amoinrir la lisibilité. Il convient donc de trouver un équilibre pour obtenir un message clair et contextualisé.

Jacques FOURNIER, représentant la Banque de France, rappelle que la Banque de France produit de nombreuses statistiques et travaille beaucoup avec l'OCDE, notamment sur le commerce en valeur ajoutée. Face au problème de comparabilité, il faut souvent opérer un choix entre la voie qui consiste à raffiner à l'extrême pour les pays qui fournissent des données et celle qui essaye d'englober des pays qui ne fournissent pas de données. Certains grands pays ne fournissent presque pas de données, y compris dans les domaines financiers. Avant de raffiner, il importe d'englober le plus possible ces grands pays dans des données de base comme les transferts financiers internationaux, car ce manque de données représente un trou énorme dans la compréhension macroéconomique mondiale.

Gilles POUZIN, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), demande des précisions sur la concertation qui s'opère entre l'OCDE et le reste du monde et s'il existe un lieu de concertation, à l'image du Cnis ou de l'ESAC, qui œuvre en amont pour la définition des standards statistiques internationaux.

Philippe MUSSI, représentant l'Association des régions de France, souligne que le problème de comparaison de statistiques d'un pays à l'autre se pose également à l'échelle locale. Il importe de travailler sur ces questions dans le contexte actuel où se développent des politiques basées sur les « faits ». Il est communément admis que la France possède 37 000 communes, le nombre le plus élevé d'Europe, mais il n'existe pas de définition des communes à l'échelle mondiale. Ce fait très fréquemment asséné mériterait

d'être réinterrogé à l'aune d'une définition généralisée des collectivités territoriales. Il en est de même du classement de Shanghai des universités, basé sur un indice produit par un comité d'universitaires. S'agissant des régions, les comparaisons des comptes administratifs se révèlent quasiment inexplicables. Face au flux considérable de données, il importe de maintenir une activité intense d'explication, de décodage et d'expertise de ces données.

Roxane SILBERMAN, représentant les chercheurs, remarque que l'absence d'harmonisation ne constitue pas forcément un problème en soi pour les chercheurs. Cette absence de comparaison peut démontrer que les comparaisons se heurtent à des problèmes de fond juridiques ou culturels qui ne sauraient être facilement dépassés. Elle s'enquiert par ailleurs du positionnement de l'OCDE dans la concertation avec le reste du monde et Eurostat, où elle siège en tant qu'observatrice. Elle demande également si l'OCDE a accès aux mêmes types de données que le système statistique européen, un écart en ce domaine pouvant expliquer certaines différences.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT), constate que le problème du rapport entre la production de données nationales, leur comparabilité au niveau international et le besoin d'harmoniser la conception et la production des données qui impose en retour aux systèmes statistiques nationaux de s'y conformer reste entier. La nomenclature internationale des métiers, par exemple, se révèle extrêmement difficile à mettre en place du fait des grandes différences dans le marché du travail et l'appareil économique de chaque pays. Or cette nomenclature internationale s'est traduite par la définition d'une sous-nomenclature au niveau européen, elle-même déclinée à l'échelle nationale, engendrant dès lors des problèmes de comparabilité des données produites par chaque pays, traduisant la logique propre de chaque marché du travail.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, observe que l'OCDE joue un rôle important dans l'échange de bonnes pratiques. Or il ignore par exemple quelle valeur accorder à l'enquête conduite par les États-Unis pour obtenir des indicateurs de distribution de revenus plus rapidement que ceux obtenus grâce aux données fiscales. Il paraîtrait donc pertinent que l'OCDE engage des réflexions sur le sujet. Les problèmes de comparabilité découlent notamment de la volonté des États membres d'adopter des règlements européens qui fixent l'objectif à atteindre sans figer le processus, ce qui conduit chaque État à utiliser des processus différents. Jean-Luc TAVERNIER reconnaît que le *fact checking* est bien utile et se demande si celui-ci ne pourrait pas être intégré aux travaux du Cnis. Il convient également que les instituts statistiques nationaux pourraient approfondir davantage les sujets de comparabilité, mais rappelle que tous ne sont pas équipés comme l'Insee pour procéder à une telle analyse de leurs données. La demande sur les comparaisons internationales se révèle de plus en plus forte, mais il est vrai que les instituts nationaux ont pour l'instant pour principe de ne diffuser que les données qu'ils ont eux-mêmes produites sans se faire l'écho des comparaisons internationales. Un changement pourrait peut-être s'opérer à ce niveau.

Martine DURAND souligne que l'OCDE veille à ce que ses données soient bien utilisées. C'est la raison pour laquelle elle s'attache à fournir des informations pour l'interprétation des données, explique les limites des comparaisons, cite systématiquement ses sources. L'Organisation a d'ailleurs initié le projet « *open, accessible and free* ». Il ne s'agit pas uniquement de publier les données disponibles sur son site, mais de s'assurer que ces données soient « *machine readable* ». Toute personne peut importer immédiatement les chiffres et les métadonnées mises à jour qui lui permettront de comprendre et interpréter ces chiffres. Ces données doivent pouvoir être accessibles aisément. Enfin, les données et les rapports de l'OCDE étaient auparavant payants. Désormais, avec ce projet, toutes les données seront gratuites. Il convient toutefois de compenser le manque à gagner. Le Conseil de l'OCDE a en effet exigé que ce projet s'opère à budget constant. Les premières solutions envisagées consisteraient à trouver des gains de productivité dans la production et à créer comme d'autres organisations et instituts statistiques nationaux un système « *freemium* », dans lequel les données resteraient gratuites, mais où le service associé (par exemple, tableaux formatés, infographies) serait payant. Une enquête conduite auprès des fournisseurs de statistiques a montré que ce modèle est utilisé dans de nombreux pays. L'institut national canadien utilise un autre modèle, auquel réfléchit aussi l'institut australien. Il s'agirait de faire payer certaines enquêtes demandées par les ministères. Au Canada, les enquêtes demandées par le ministère de la Santé par exemple sont payantes. La charge est ainsi répartie et transférée sur les autres administrations. Le projet « *open, accessible and free* » devrait être finalisé au cours de l'année 2015. Il porte sur les données produites par l'OCDE elle-même. Les pays membres ne transfèrent pas en revanche leurs microdonnées pour des raisons de confidentialité. Pour effectuer ses comparaisons internationales, l'OCDE travaille donc avec les responsables des enquêtes dans les instituts statistiques nationaux, qui lui fournissent des tableaux anonymisés.

L'OCDE entretient d'excellentes relations avec le système statistique européen. L'OCDE occupe d'ailleurs un rôle d'observateur auprès d'Eurostat. Parfois, néanmoins, le système statistique européen s'engage dans une certaine direction sans se préoccuper de savoir si d'autres pays n'ont pas déjà lancé des travaux qui ne seraient pas en cohérence avec les décisions prises au niveau européen. Il importe de veiller à un bon alignement des pratiques. L'OCDE dispose d'un comité de la politique statistique auquel participent tous les directeurs des instituts statistiques nationaux européens ainsi que ceux de pays non membres, comme la Chine. La prochaine réunion de ce comité aura lieu en juin. L'OCDE a développé avec les pays non membres, en particulier les grands pays émergents des programmes de coopération renforcée pour aider ces pays à produire des statistiques comparables. Par ailleurs, l'organisation travaille en collaboration avec le Fonds monétaire international pour éviter les doublons sur les statistiques financières. Il s'agit avant tout de développer des statistiques pertinentes pour rendre compte de la mondialisation.

Yannick MOREAU propose, compte tenu de l'heure, que le secrétariat général adresse les questions restées sans réponse à Martine Durand afin qu'elle puisse y répondre. Les compléments de réponses seront adressés par la suite aux participants par le secrétariat général.

La séance est suspendue de 11 heures 35 à 11 heures 50.

II. LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Jean-Luc TAVERNIER rappelle qu'il évoque l'actualité du système statistique européen devant le bureau chaque trimestre et propose de se concentrer sur les sujets en cours et sur ceux qui présentent une incidence sur la projection du système statistique dans le futur.

Actualité de la statistique européenne

Au niveau européen, la révision du règlement 223 portant la loi statistique européenne a enfin obtenu l'accord du Conseil, de la Commission et du Parlement. Le texte doit encore faire l'objet d'un vote formel, mais les termes du règlement sont désormais finalisés. Le texte prévoit sans surprise un renforcement de l'indépendance professionnelle des statisticiens, qui pourrait entraîner une modification des règles de recrutement, nomination et révocation des directeurs généraux des instituts statistiques nationaux. Un rôle pourrait être conféré à cet égard à l'Autorité de la statistique publique, puisque le texte européen envisage l'existence de telles autorités. Il renforce également la coordination de l'ensemble du système statistique national par le chef de l'institut national, qui devient responsable de la coordination du programme statistique européen, des comptes rendus d'exécution, de la gestion de la qualité, de la méthodologie et de la transmission des statistiques. Là encore, une modification des règles nationales pourrait s'avérer nécessaire pour aller au-delà du simple magistère d'influence que détient aujourd'hui le directeur de l'Insee vis-à-vis des services statistiques ministériels. Enfin, l'accès aux données administratives à des fins de production de statistiques européennes devient un droit inconditionnel de l'institut statistique et des autres producteurs de statistiques européennes.

Sans attendre la révision de ce règlement, il avait été décidé au niveau européen de renouveler la revue des pairs réalisée voilà quelques années en l'étendant à cette occasion à deux services ministériels, l'agriculture et le développement durable. Début décembre, les auditeurs européens ont interrogé de nombreux acteurs, y compris le secrétariat général du Cnis. Les observations formulées début janvier restent sans surprise, même si elles ne sont pas tout à fait définitives, puisque la procédure contradictoire n'est pas terminée. Les auditeurs n'ont pas relevé de manquement au code des bonnes pratiques européennes. Ils recommandent néanmoins un certain nombre d'améliorations, que l'Insee avait déjà anticipées pour la plupart. Ils insistent en particulier sur la question formelle du statut du chef de l'institut national statistique, notant que l'indépendance professionnelle n'est garantie par aucun texte s'agissant de ses conditions de nomination et de révocation.

Des améliorations pourraient également être apportées dans la communication sous embargo aux autorités gouvernementales, les auditeurs ayant noté, en la matière, des pratiques quelque peu « libérales » par rapport à d'autres pays. Certains SSM devraient ainsi resserrer la période durant laquelle ils communiquent

leurs statistiques aux autorités gouvernementales avant de les publier. Les auditeurs ont par ailleurs demandé de mieux formaliser le cadre d'assurance qualité, les références de métadonnées, l'information sur la qualité des statistiques ou sur la politique de révision de celles-ci. Enfin, abordant le sujet de la relation avec les utilisateurs, les auditeurs ont estimé que l'appareillage institutionnel formé par le Cnis, ses sept commissions, le comité du label et le comité du secret constituait une bonne pratique. Ils se sont également montrés impressionnés par la capacité de l'Insee à dégager des moyens pour assurer le secrétariat de ces institutions. Après avoir rencontré certains acteurs, dont Roxane Silberman, ils ont toutefois recommandé d'améliorer les informations fournies quant aux données accessibles *via* le site, le centre Quetelet ou encore le centre d'accès sécurisé à distance (CASD) et d'assurer plus rapidement l'accès des chercheurs aux données individuelles. Enfin, ils considèrent que le Cnis et le système statistique public devraient engager des actions de sensibilisation à la statistique auprès d'un plus large public, sans néanmoins expliciter les bonnes pratiques qui existent en la matière.

Toujours en Europe, l'année 2014 a été très largement consacrée à retisser du lien et de la confiance entre Eurostat et les États membres. Une nouvelle « vision » du système statistique européen moins orientée qu'auparavant vers un système fédéral a été dégagée. Un catalogue de bonnes intentions a été établi pour former un système statistique européen qui fonctionne convenablement, dans le respect des uns et des autres. Le directeur général de l'Insee ne sait pas encore toutefois de quelle façon ces intentions se traduiront par la définition de priorités tant positives que négatives, tant il paraît difficile de dégager un consensus entre les approches des différents pays. Sur SIMSTAT, Eurostat, qui défendait jusqu'à présent l'idée selon laquelle le projet permettrait de réduire de 50 % la charge des répondants tout en maintenant la qualité, tient désormais un discours plus équilibré. L'Institut européen se montre également plus ouvert à la recherche d'alternatives à l'observation d'un seul flux pour rendre compte de l'asymétrie des échanges de biens intracommunautaires.

Au-delà de la définition de cette « vision », la possibilité devrait être donnée aux chercheurs d'accéder aux données individuelles européennes dans des centres d'accès physique dans chaque pays. Les travaux statistiques continuent de progresser en matière de profilage des groupes, même si certains pays restent en retard. Eurostat souhaite désormais coordonner et rationaliser les enquêtes sociales européennes en établissant un accord-cadre général comme il a pu le faire pour les statistiques d'entreprises. Le directeur général de l'Insee a par ailleurs proposé que les différents pays européens échangent sur leurs échecs et leurs réussites pour parvenir à une estimation plus rapide qu'aujourd'hui d'indicateurs de redistribution de revenu, d'inégalités et de pauvreté. L'Insee a réalisé des essais peu concluants et souhaiterait pouvoir échanger sur le sujet avec l'ensemble des pays qui ont pu tester d'autres démarches, seuls les États-Unis conduisant à ce jour une enquête *ad hoc* fournissant assez rapidement des indicateurs indépendants de données administratives.

Actualité de la statistique publique nationale

A l'échelle nationale, les décrets nécessaires pour donner corps à la loi sur l'accès aux données fiscales individuelles pour les chercheurs sont parus au cours de l'année 2014. Les premières demandes des chercheurs ont été examinées par le comité du secret à l'automne et des conventions ont été signées entre la DGFIP et les chercheurs, qui pourront désormais bénéficier de ces nouvelles dispositions d'accès. L'accès du système statistique public aux données des opérateurs privés connaît lui aussi certaines avancées. La loi de 1951 ne permet pas pour l'instant à la statistique publique d'accéder aux données de caisse pour produire de meilleurs indicateurs de prix dont la collecte se révélerait moins coûteuse. Michel Bon a présidé la première réunion de travail de son groupe avec certaines enseignes de la grande distribution. Tous les acteurs n'ont pas encore rallié la démarche, mais le processus est engagé. L'Insee recherchera au cours de l'année un vecteur législatif permettant d'enrichir la loi de 1951 et d'établir un cadre juridique sécurisé pour les deux parties en matière d'accès aux données privées à des fins exclusives de production statistique.

Deux mesures ont été annoncées en octobre-novembre en matière de simplification administrative pour les entreprises et devraient solder le sujet. Le directeur général de l'Insee avait convenu avec Guillaume Poitrinal et le Secrétariat général du Gouvernement de ne pas solliciter plus d'une fois dans la même année les entreprises de moins de dix salariés pour des enquêtes obligatoires qui ne découlent pas d'un règlement européen, l'enquête sur la création d'entreprises étant exclue. L'autre mesure consiste à vérifier que les coûts engendrés par la réponse aux enquêtes obligatoires de la statistique - non liées à un règlement européen - restent contenus d'une année à l'autre ou, si tel n'était pas le cas, de compenser par des mesures correctrices l'année suivante.

L'Autorité de la statistique publique a commencé un examen des services statistiques ministériels afin de vérifier si tous les services actuels, notamment les plus petits d'entre eux, possèdent les caractéristiques justifiant leur statut de SSM. Elle a émis un avis négatif sur le maintien du statut de service statistique ministériel au bureau chargé des statistiques à la direction des pêches et de l'aquaculture et conditionné le maintien de ce statut pour le service statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est la première fois que l'Autorité prend une telle décision. L'Inspection générale de l'Insee a été missionnée pour tirer les conséquences de cette position sur l'organisation, les moyens alloués et la façon dont la statistique publique pourra continuer de répondre aux réglementations européennes dans ces domaines.

La contrainte budgétaire continue de s'affirmer. Le directeur général de l'Insee fait part de ses inquiétudes nouvelles quant au financement des enquêtes des SSM. Dans un contexte contraint, l'Insee conserve un budget stable qui devrait lui permettre de maintenir l'ensemble de ses missions en 2015. Si l'Institut national dispose d'un budget identifié comme tel, ce n'est pas le cas des SSM, qui négocient leurs moyens avec le secrétariat général du ministère. Or un certain nombre d'entre eux s'inquiètent de leur capacité à conduire dans la durée des enquêtes auprès des ménages importantes.

Au-delà des conséquences éventuelles de la réforme de la carte régionale sur l'organisation territoriale de l'Insee et de la nécessité de quitter la tour de la porte de Vanves d'ici quelques années, l'Insee a engagé une réflexion stratégique à horizon 2025 qui s'intéresse à des sujets relativement variés comme l'insertion de l'Institut dans le processus de décision internationale en matière de statistique, la transmission des savoirs et des compétences, le Big data et les nouvelles sources statistiques, la posture à adopter face au « *fact checking* » ou l'extrême variété des applications du parc informatique qui soulève des problèmes préoccupants en termes d'évolution et de maintenance.

Principales nouveautés 2015

En 2015 paraîtront les premiers résultats de l'enquête sur les ressources des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans, lancée sur le terrain conjointement par la Drees et l'Insee en fin d'année 2014. Des résultats détaillés seront également publiés sur les enquêtes Phébus conduites en 2013 et 2014 sur la consommation d'énergie dans les logements, ainsi que les premiers résultats de l'enquête sur les associations menée en 2014. Le système statistique public doit poursuivre l'objectif de ne publier en 2015 qu'une seule statistique trimestrielle d'intérim au lieu des deux séries actuellement diffusées par la DARES et Pôle emploi. Le ministère de la Justice devrait également améliorer l'exploitation de son système d'information décisionnel pour conduire une approche fondée sur les auteurs de délits et leur devenir.

Quant aux améliorations méthodologiques les plus notables, le directeur général de l'Insee signale que les citoyens peuvent, depuis quelques jours, répondre au recensement par internet dans toutes les communes recensées. L'Insee espère obtenir un taux de réponse de 25-30 % *via* ce mode de collecte. Cet important projet n'a pas pris de retard. En 2015, l'Insee réfléchira à l'intégration complète de la déclaration sociale nominative et à son exploitation en tant que nouvelle source administrative dans les statistiques sociales conjoncturelles et structurelles. L'Institut continuera par ailleurs de travailler sur le profilage et publiera en fin d'année un *Insee Références* mettant l'accent sur les entreprises profilées. Enfin, au cours du premier semestre paraîtront les résultats de FILOSOFI, le système d'information résultant du rapprochement des fichiers fiscaux et des données sur les prestations sociales en provenance des caisses de sécurité sociale qui permettra de fournir des informations sur les niveaux de vie de l'ensemble de la population à un niveau géographique très détaillé correspondant à la commune, voire en-deçà avant la fin de l'année.

III. DISCUSSION ET VOTE DES AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2015

1. Discussion et vote de l'avis général

Pierre AUDIBERT indique que les avis ont été envoyés aux membres de l'assemblée plénière et que le secrétariat général a reçu quelques demandes d'amendements. L'une de ces demandes concerne un avis de commission. Elle sera examinée isolément avant le vote global des projets d'avis des commissions. Les cinq avis généraux feront en revanche l'objet d'un examen détaillé et d'un vote sur le préambule et chaque avis.

Préambule

« Le projet d'avis général a pour objet de compléter l'ensemble des projets d'avis émis par les différentes commissions thématiques du Cnis. Il met en exergue les attentes considérées comme majeures par le Conseil – ces attentes pouvant concerner des domaines transversaux ou thématiques.

S'inscrivant dans le cadre du moyen terme 2014-2018, ce projet d'avis général actualise les orientations du moyen terme, en tenant compte de l'actualité de l'année 2014 ».

La CGT propose de compléter ce préambule par le texte suivant :

« Le Conseil reste attaché à une statistique publique indépendante et en mesure d'alimenter le débat public. Il considère que les dépenses publiques à des fins d'études statistiques sont productrices de connaissances dont l'utilité est plus importante que le coût de leur réalisation. Le Conseil affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de la rentabilité de la statistique publique en renforçant le dialogue entre ses producteurs et ses utilisateurs ».

La CGT s'appuie sur un avis analogue adopté en 2014 et sur une intervention de Monsieur Fragonard lors d'une rencontre organisée en 2014 sur les trajectoires, qui défendait l'idée que l'investissement statistique public constitue un investissement qui rapporte et pas seulement un coût.

Roxane SILBERMAN observe qu'il s'avérerait utile de souligner que ce point concerne l'ensemble du système statistique, l'Insee et les SSM. Elle note en effet que l'Insee est très souvent évoqué, mais rappelle que celui-ci joue un rôle de coordinateur du système statistique et que les problèmes rencontrés par les SSM peuvent handicaper ce système.

Jean-Paul BETBÈZE estime qu'affirmer que « *les dépenses publiques à des fins d'études sont productrices de connaissances dont l'utilité est plus importante que le coût de la réalisation* » est une pétition de principe. En économie, rien ne permet de dire cela et cette affirmation s'avère contradictoire avec le reste du texte.

Pierre AUDIBERT indique que le secrétariat général proposait de ne pas conserver cette phrase, mais d'indiquer que « *le Conseil est attaché à une statistique publique indépendante et en mesure d'alimenter le débat public. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de l'efficacité de la statistique publique en renforçant le dialogue entre ses producteurs et ses utilisateurs* ».

Nicolas PROKOVAS donne lecture de l'intervention de Monsieur Fragonard : « *Les études par leur traduction au plan microéconomique et leur incidence, y compris sur la dépense publique, ont une rentabilité considérable. Le fait de mieux documenter est économe de deniers publics. L'enjeu pour la statistique publique est donc aujourd'hui d'être au rendez-vous et de mettre en évidence la rentabilité des études pour tenter d'obtenir des moyens humains et budgétaires adaptés* ».

Yannick MOREAU estime que la formulation de la CGT inspirée par l'intervention de Monsieur Fragonard peut prêter à polémique, comme le démontre le débat. La rédaction proposée par le secrétariat général peut paraître plus faible, mais son intégration dès le préambule marque l'insistance sur ce point et va dans le sens de la demande de la CGT, puisqu'elle en conserve l'esprit tout en évitant la polémique avec les économistes.

Gilles POUZIN regrette que l'idée soit abandonnée, même si cela permet d'éviter une polémique. Comme l'éducation, l'information statistique constitue bien un investissement dont le bénéfice attendu, même si ce n'est peut-être pas de manière comptable, se révèle supérieur au coût immédiat. Il entre dans les prérogatives du Cnis de souligner que l'information statistique rapporte bien plus qu'elle ne coûte. Il propose par ailleurs d'indiquer « *entre tous ses producteurs et ses utilisateurs* » pour englober l'Insee et les SSM à l'invitation de Roxane Silberman.

Yannick MOREAU acte cette dernière proposition.

Pierre AUDIBERT précise que le secrétariat général a recouru à la notion d'efficacité pour rendre compte de cette idée de pertinence et de coût.

Jean-Luc TAVERNIER estime que la formulation proposée par le secrétariat général s'éloigne de l'intention initiale.

Yannick MOREAU remarque que dans d'autres instances il est reproché au Cnis de demander toujours plus de moyens sans fixer de priorités.

Pierre AUDIBERT suggère d'ajouter que « les dépenses publiques sont un investissement dont l'utilité peut être plus importante que le coût de leur réalisation ».

Jean-Luc TAVERNIER propose d'indiquer que « le Conseil est attaché à une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat ».

Nicolas PROKOVAS déclare qu'il aurait proposé « ayant les moyens humains et financiers », mais se satisfait de cette formulation.

Jean-Paul BETBÈZE approuve également cette formulation.

Anne-Juliette LECOURT souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'un accroissement des moyens, mais aussi d'un accroissement de la reconnaissance de l'utilité économique et sociale de la statistique publique. Elle suggère d'ajouter cette mention, qui ne suscite pas véritablement de débat.

Yannick MOREAU convient qu'un tel ajout ne soulève pas de désaccord particulier, mais suggère néanmoins de conserver la rédaction plus condensée qui est proposée.

Le préambule tel que modifié en séance est approuvé à l'unanimité.

Avis n°1 : Faciliter l'accès aux données

« Le Conseil souhaite faciliter l'accès aux données dans les domaines où celui-ci présente des difficultés. Il s'est impliqué dans l'accès des chercheurs aux données fiscales ; il s'implique aujourd'hui dans l'accès aux données du secteur financier ; il se tiendra informé des progrès faits à l'occasion du projet de loi santé sur l'accès aux données de santé.

Il s'intéresse également à la possibilité de recourir, pour le compte de la statistique publique, à des données privées.

Dans tous les cas, il convient de prendre en compte les exigences de confidentialité et de respect des secrets protégés par la loi.

Lorsqu'il y a publication des données, deux voies apparaissent fréquemment prometteuses :

a) accompagner l'utilisation des données mises à disposition, d'une part, en joignant aux données des documents de synthèse précisant leur domaine de pertinence et, d'autre part, en développant les informations sur leur qualité et plus généralement leurs principales caractéristiques ;

b) permettre la réutilisation des données en les mettant à disposition dans des formats intégrables à d'autres bases de données et, par ailleurs, rendre visibles sur les sites de diffusion les procédures à suivre par les publics bénéficiant d'accès particuliers.

Le Conseil souhaite suivre régulièrement l'évolution des actions de la statistique publique dans ce domaine ».

Yannick MOREAU rappelle que les avis ont été discutés lors du bureau de décembre et ont été communiqués en amont.

Pierre AUDIBERT indique que cet avis n'a pas fait l'objet de demandes d'amendement.

Nicolas PROKOVAS remarque que la formulation reste un peu timorée, alors que ces sujets risquent de bouleverser durablement le paysage statistique français. Le Cnis ne peut se borner de « *souhaiter suivre* » ; il doit jouer un rôle bien plus actif. Or ce rôle ne transparait pas à travers la formulation. N'ayant pas au préalable préparé d'amendement, il n'a pas de proposition de formulation concrète.

Yannick MOREAU considère que l'avis général doit porter sur les points sur lesquels le Cnis doit témoigner d'une forte implication et qu'il paraîtrait dommageable que la rédaction ne le traduise pas. Elle reconnaît à cet égard que l'expression « *souhaite faciliter* » semble trop imprécise. A l'inverse, l'emploi du verbe « *s'impliquer* » démontre un engagement de la part du Cnis.

Pierre AUDIBERT propose d'indiquer que le Conseil « *suivra* » plutôt que « *souhaite suivre* » à la dernière phrase.

Yannick MOREAU approuve cette modification, mais suggère de modifier également la première phrase.

Gilles POUZIN propose d'indiquer que « *le Conseil contribue à faciliter l'accès* » et de remplacer « *s'implique* » par « *se mobilise* ».

Pierre AUDIBERT propose de préciser que le Conseil « *s'engage à faciliter* ».

Yannick MOREAU estime que le titre des avis importe bien plus que le texte en lui-même, car il témoigne des sujets sur lesquels le Cnis porte son intérêt.

Chantal CASES, représentant l'Institut national des études démographiques (INED), propose de reformuler la première phrase comme suit : « *le Conseil soutient l'accès aux données dans tous les domaines* ».

Jean-Paul BETBÈZE estime que cette formulation se révèle trop générale, car elle englobe la Défense nationale.

Yannick MOREAU propose d'indiquer que « *le Conseil poursuivra son engagement pour faciliter l'accès aux données dans les domaines où celui-ci présente des difficultés* ».

Charles EL NOUTY, représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) demande s'il existe un ordre de préséance dans la publication des avis. Si l'accès aux données intéresse la CGPME, il ne présente pas pour autant un intérêt majeur pour les entreprises. Il estime en outre ailleurs qu'il conviendrait de préciser que l'accès aux données doit toucher toutes les personnes intéressées. Il s'étonne en effet que ni les partenaires sociaux ni les associations n'apparaissent dans le libellé de cet avis, qui ne mentionne que les chercheurs.

Patrick DUCHATEAU, représentant la Fédération française du bâtiment, reconnaît qu'il convient d'étendre cette demande d'accès aux données à tous les utilisateurs.

Yannick MOREAU estime que le Cnis ne peut se déclarer favorable à l'accès systématique aux données pour tous les utilisateurs. S'agissant des données de santé, par exemple, il importe de différencier l'accès des chercheurs avec la mise en place de procédures sécurisées et l'accès du grand public.

Pierre AUDIBERT propose d'indiquer « *aux différents publics* ».

Patrick DUCHATEAU approuve cette formulation.

Yannick MOREAU rappelle que chaque public ne peut accéder aux mêmes données et n'est pas soumis aux mêmes obligations de secret statistique.

Charles EL NOUTY s'enquiert également du classement des avis.

Yannick MOREAU indique qu'il n'existe pas d'ordre prédéterminé.

Pierre AUDIBERT ajoute que ces avis résultent aussi des avis adoptés dans les commissions.

Yannick MOREAU rappelle que l'avis général opère une sélection très stricte dans les travaux du Cnis.

Delphine CARNEL suggère, dans le contexte de profusion des textes, de reprendre l'idée que les différents publics doivent accéder à des formats de données utiles et/ou légitimes et propose de reformuler la phrase comme suit : « *le Conseil poursuivra son engagement pour faciliter l'accès aux données selon des modalités adaptées aux différents publics* ».

Yannick MOREAU approuve cette formulation qui élargit le champ de l'avis au-delà des seuls chercheurs et démontre que le Cnis s'intéresse aussi aux autres publics.

L'avis n°1 tel que modifié en séance est approuvé à l'unanimité.

Pierre AUDIBERT indique que deux amendements ont été proposés à l'avis n°2 par la CGT et l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

Avis n°2 : Éclairer les comparaisons internationales

« Le Conseil constate que les comparaisons (internationales, notamment – ajout demandé par la CGT) européennes alimentent de plus en plus le débat public et sont utilisées pour évaluer les politiques publiques mises en œuvre et proposer des alternatives.

Dans ce contexte et en prolongement de l'avis n°4 de l'avis général de moyen terme demandant une mise en perspective internationale des statistiques françaises, le Conseil souhaite la poursuite de la diffusion de comparaisons internationales, mais insiste pour que – au-delà de la mise à disposition des données – la statistique publique s'attache, dans les domaines estimés prioritaires, à analyser et expliquer les écarts constatés entre la France et les autres pays.

Plus précisément, il s'agira d'analyser les écarts sur les sujets majeurs du débat économique et social, (comme par exemple la dépense publique, la compétitivité ou l'immigration – retrait demandé par l'UNAF et la CGT) en essayant, par exemple, de distinguer ce qui relève de différences (de systèmes sociaux fiscaux – ajout demandé par l'UNAF) de nomenclature ou de champ et ce qui relève d'écarts de performances.

Pierre AUDIBERT propose de substituer à « *et ce qui relève d'écarts de performances* » l'expression plus directe « *et ce qui traduit des écarts de performance* ».

Yannick MOREAU estime que le premier amendement paraît naturel et note qu'il recueille l'assentiment de l'Assemblée. Il semble également plus simple de retirer les exemples dès lors qu'ils sont contestés. Elle regrette toutefois que le contenu de l'avis soit ainsi allégé, d'autant qu'elle a noté que les avis du Cnis manquaient parfois de précision et que les exemples cités figurent quand même parmi les sujets d'actualité.

Jean-Paul BETBÈZE préférerait que ces exemples demeurent.

Nicolas PROKOVAS considère qu'il conviendrait dès lors d'élargir l'ancrage idéologique des exemples retenus en évoquant les inégalités sociales ou le chômage, des sujets tout aussi prégnants dans le débat public.

Yannick MOREAU reconnaît que les exemples peuvent être modifiés, dès lors que l'on se concentre sur trois ou quatre sujets.

Mériadec RIVIERE, représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF), approuve la remarque de la CGT et suggère, si les exemples sont maintenus, de retirer le terme « exemple » pour éviter la redondance.

Yannick MOREAU approuve cette remarque.

Gilles POUZIN suggère, toujours dans un souci de rédaction et pour recourir à des exemples moins connotés, de faire référence à des thèmes plus génériques en précisant « *comme l'endettement ou les conditions de vie* ».

Yannick MOREAU observe néanmoins que les termes de compétitivité et de chômage monopolisent davantage le débat public que les conditions de vie.

Benoît ROBIN remarque que le dernier paragraphe vient expliciter le précédent. Il paraît dès lors bienvenu d'y citer des exemples. Il propose toutefois de modifier ce paragraphe comme suit : « *il s'agira d'analyser les écarts sur les sujets majeurs pour éclairer les débats économiques et sociaux* ». En effet, si les exemples s'avèrent utiles, c'est l'objectif qui importe.

Jean-Paul BETBÈZE propose d'indiquer « *il s'agira d'éclairer le débat en distinguant ce qui relève de différences de nomenclature ou de champ et ce qui traduit des écarts de performances* ».

Yannick MOREAU souligne que les différences ne concernent pas uniquement les systèmes sociaux et fiscaux. La rédaction retenue – nomenclature et champ – se révèle plus technique, mais plus juste.

Mériadec RIVIERE observe qu'il ne s'agit pas de supprimer ces termes, mais d'y ajouter les systèmes fiscaux et sociaux.

Pierre AUDIBERT explique que l'avis serait rédigé comme suit : « *il s'agira d'analyser les écarts sur les sujets majeurs du débat économique et social, en distinguant ce qui relève de différences de systèmes sociaux ou fiscaux, de nomenclature ou de champ et ce qui traduit des écarts de performances* ».

Yannick MOREAU propose dès lors de supprimer les exemples.

L'avis n°2 tel que modifié en séance est approuvé à l'unanimité moins l'abstention de Gilles Pouzin.

Vincent AUSSILLOUX signale qu'il ne dispose pas de carton de vote.

Pierre AUDIBERT explique que ni le Commissaire général à la stratégie et à la prospective ni la présidente de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL) n'ont de voix délibérative à cette assemblée.

Avis n°3 : Développer le rôle de la statistique publique dans l'éducation économique, financière et sociale du citoyen

« Parce qu'il importe que les données de la statistique publique soient utilisées de manière pertinente, le Conseil estime souhaitable que leurs utilisateurs soient accompagnés le mieux possible. Cette préoccupation rejoint les questions de formation et de pédagogie. Le Conseil recommande :

a) de poursuivre la réflexion sur le rôle de la statistique publique dans l'éducation économique, financière et sociale du citoyen et d'identifier notamment des relais et des lieux de dissémination de la connaissance ;

b) de mieux faire connaître les outils pédagogiques déjà développés et mis à disposition comme les vidéos, les dossiers et les communiqués de presse qui donnent une vision synthétique sur un sujet donné ;

c) de suggérer, le cas échéant, des compléments dans les outils pédagogiques ».

Yannick MOREAU suggère de remplacer le terme de « *dissémination* » par celui de « *diffusion* ».

Michel DUBROMEL, représentant France Nature Environnement, demande que l'environnement soit mis sur le même plan que les dimensions économiques et sociales.

Yannick MOREAU suggère de modifier le titre en indiquant « *développer le rôle de la statistique publique dans l'éducation économique, sociale et environnementale* », la dimension financière faisant partie intégrante de la dimension économique.

Jean-Paul BETBÈZE regrette que ne soient pas mentionnés les sites informatiques existants.

Yannick MOREAU reconnaît que la diffusion de connaissance sur les sites revêt une grande importance et propose de les évoquer dans le c) en précisant « *de suggérer le cas échéant des compléments dans les outils pédagogiques diffusés notamment sur les sites internet* ».

Charles EL NOUTY s'étonne que l'on se limite à trois thèmes alors que l'éducation du citoyen constitue un sujet global auquel la statistique publique peut apporter une vision plus large.

Yannick MOREAU estime qu'il est désormais communément admis que le terme social comprend les différentes dimensions de l'éducation.

Delphine CARNEL considère que l'expression « *éducation du citoyen* » se suffit à elle-même. Si l'on souhaitait la préciser, il conviendrait également d'évoquer l'éducation au numérique. Elle propose par ailleurs de substituer à la notion de « *diffusion* » celle de « *partage* », plus empreinte de démocratie et plus actuelle dans le contexte du développement de l'open data. Elle suggère également de citer quelques exemples pour mettre en exergue le réseau Quetelet ou le site de l'Insee, qui constitue déjà une forme d'open data très avancé et qui rejoint le projet présenté par l'OCDE.

Yannick MOREAU approuve l'utilisation de la notion de « *partage* ».

Pierre AUDIBERT propose de retenir comme titre « *Développer le rôle de la statistique publique dans l'éducation du citoyen* » et de remplacer le terme « *dissémination* » par « *diffusion* ».

Nicolas PROKOVAS rappelle que le Cnis avait déjà consenti de nombreux efforts l'an dernier en la matière et ne peut se borner à émettre un simple souhait aujourd'hui. Le Conseil s'invite au débat et peut même être force de propositions sur certains sujets. Il propose dès lors d'utiliser un terme plus fort que l'expression « *estime souhaitable* ».

Yannick MOREAU approuve cette remarque sur le fond et estime qu'il conviendrait de préciser que ces efforts sont d'ores et déjà engagés. Le Cnis veut être partie prenante dans ce domaine. Dans ce contexte, le terme « *souhaitable* » ne suffit pas. Pour autant, le Cnis ne constitue pas le seul organisme à s'investir sur cet important sujet.

Pierre AUDIBERT propose de conserver l'expression « *estime souhaitable* » et d'ajouter à la fin de la phrase « *et agira en ce sens* ».

Jean-Paul BETBÈZE suggère d'indiquer uniquement « *souhaite* ».

Yannick MOREAU remarque que le sens s'avère légèrement différent.

Jean-Paul BETBÈZE considère que cette formulation reste un peu trop légère.

Yannick MOREAU propose dès lors de retenir la formulation proposée par le secrétariat et d'ajouter à la fin de la phrase « *et agira pour sa part en ce sens* ».

L'avis n°3 tel que modifié en séance est approuvé à l'unanimité.

Avis n°4 : Participer à l'harmonisation des travaux sur les indicateurs permettant d'accompagner par d'autres données la mesure du PIB

« Dans le prolongement de l'avis n°30 de moyen terme, le Conseil souligne qu'il attache une grande importance à la diffusion annuelle d'un nombre limité d'indicateurs complétant l'information fournie

par le PIB et permettant de mesurer la soutenabilité de la croissance à partir des indicateurs pertinents existant en matière de développement durable et de transition écologique.

Le Cnis contribuera à la réflexion et aux efforts entrepris pour y parvenir ».

Jean-Paul BETBÈZE suggère que le titre évoque la mesure de la croissance.

Yannick MOREAU précise qu'il s'agit justement de sortir de la croissance seule. De nombreux travaux sont déjà menés sur la croissance. Il importe désormais de mesurer la soutenabilité de celle-ci.

Jean-Paul BETBÈZE observe que la démarche ne se limite pas à une simple harmonisation comme le titre le laisse entendre.

Yannick MOREAU explique que le Cnis entend promouvoir l'harmonisation de travaux aujourd'hui trop dispersés.

Pierre AUDIBERT propose d'évoquer « *les indicateurs complétant la mesure du PIB* ».

Jean-Paul BETBÈZE estime que cette formulation se révèle plus claire.

L'avis n°4 tel que modifié en séance est approuvé à l'unanimité moins l'abstention de Philippe Mussi.

Avis n°5 : Améliorer la connaissance de la dépense territoriale

« Le Conseil souhaite que les avancées sur la mesure du poids de l'action publique en termes de dépenses dans les territoires se poursuivent, en raison notamment de l'importance des enjeux en termes de démocratie et de gestion des finances publiques. Il demande que le groupe de travail piloté par la DGFIP et qui associe l'Insee et le secrétariat général du Cnis soit relancé. Ce groupe devrait s'attacher à mesurer la dépense publique aux différents niveaux de l'organisation décentralisée du territoire. Il veillera à intégrer les DOM dans les dépenses de l'État.

Le Conseil insiste sur l'importance de maintenir la saisie des variables de localisation dans les systèmes d'information et notamment dans Chorus.

Il souhaite aussi s'impliquer dans la connaissance des dépenses des collectivités locales qui est aujourd'hui insuffisante ».

Pierre AUDIBERT propose de supprimer la précision « *notamment dans Chorus* », trop précise, et d'indiquer « *s'impliquera* » plutôt que « *souhaite s'impliquer* » dans la dernière phrase.

Philippe MUSSI estime que « *s'impliquer dans la connaissance* » ne veut rien dire.

Nicolas PROKOVAS propose d'indiquer que le Conseil « *s'impliquera pour une meilleure connaissance* ».

Jean-Paul BETBÈZE regrette qu'il manque un parangonnage des dépenses publiques.

Yannick MOREAU estime que tel est l'objet de l'avis n°1.

Jean-Paul BETBÈZE souligne que l'avis n°1 vise à améliorer la connaissance des régions. Or cette meilleure connaissance doit servir la comparaison.

Yannick MOREAU observe qu'aujourd'hui les communes entre elles ne peuvent être comparées. Les comparaisons internationales présentent un grand intérêt, mais le Cnis y attache déjà une certaine importance en général et il n'apparaît pas utile de le rappeler dans cet avis.

Jean-Paul BETBÈZE estime que les comparaisons des régions à l'échelle européenne pourraient être accélérées par le renforcement de la logique de régionalisation.

Yannick MOREAU reconnaît qu'il importe de conserver à l'esprit cette perspective internationale, mais considère qu'il ne faut pas pour autant s'inscrire dans une logique de mantra qui tendrait à répéter sans cesse l'importance des comparaisons internationales.

L'avis n°5 tel que modifié en séance est approuvé à l'unanimité.

2. Discussion et vote des avis des commissions

Pierre AUDIBERT propose d'examiner l'avis n°3 de la Commission Démographie et questions sociales, qui a fait l'objet d'une demande d'amendement de l'UNAF, puis de voter les 23 avis des commissions en une seule fois.

Avis n°3

« Le Conseil soutient la recommandation du Haut Conseil de la famille (HCF) de suivre de façon régulière les trajectoires de mises en couple et de ruptures et leurs conséquences, notamment sur les enfants. Il souhaite que les situations de rupture dues à des décès soient prises en compte (ajout demandé par l'UNAF).

Il préconise de poursuivre les exploitations prévues sur les sources fiscales ou autres sources administratives permettant de suivre ces trajectoires.

Avant d'envisager de nouvelles enquêtes auprès des ménages, il invite la statistique publique à expertiser les utilisations possibles des enquêtes existantes, puis leurs adaptations éventuelles.

Il recommande de préparer un nouvel échange avec les utilisateurs sur ces questions dans des formes qui restent à définir ».

L'UNAF propose également de modifier cette dernière phrase en supprimant « *dans des formes qui restent à définir* » et de remplacer cette rédaction par « *en créant un groupe de travail* ».

Pierre AUDIBERT propose de ne pas mentionner la création du groupe de travail, puisque celle-ci dépend du bureau du Cnis et non de l'assemblée.

Mériadec RIVIÈRE souscrit à cette proposition et retire la demande, d'autant que la demande de Monsieur Fragonard vient renforcer l'amendement de l'UNAF. Il réitère toutefois son premier amendement en faveur de la prise en compte des conséquences des ruptures liées à un décès. En effet, le décès d'un conjoint constitue une rupture. Or comme l'UNAF l'avait souligné en septembre dernier, mais aussi en 2013, la statistique publique ne dispose guère d'informations sur l'orphelinage, et dans son rapport en page 195, le HCF s'étonne qu'il existe 2 690 allocations de soutien familial (ASF) alors que l'on dénombre 17 000 orphelins placés dans des foyers.

Roxane SILBERMAN reconnaît qu'il faut prendre en compte l'impact sur les enfants, mais craint que cet amendement restreigne le champ d'études, alors qu'il conviendrait également de prendre en compte les conséquences du décès sur l'autre partenaire du couple.

Pierre AUDIBERT rappelle qu'il est indiqué « *notamment sur les enfants* ».

Chantal CASÈS partage l'avis de Roxane Silberman. Des travaux menés sur les fins de couple et les ruptures ont montré d'importantes conséquences sur les revenus et les trajectoires de vie des femmes. Il paraît dommage que ces travaux soient de fait effacés. Il importe d'examiner l'ensemble des conséquences des ruptures.

Jean-Paul BETBÈZE propose d'évoquer les « *trajectoires des couples* ».

Chantal CASÈS explique qu'il s'agit d'examiner les trajectoires individuelles.

Mériadec RIVIÈRE estime que l'adverbe « *notamment* » permet justement d'éviter toute exclusion. L'UNAF ne nie pas que les ruptures affectent les conjoints, mais constate depuis plusieurs années déjà qu'aucune étude n'a été réalisée sur les orphelins. Or la rupture d'un couple du fait d'un décès fait apparaître des orphelins de mère, de père ou totaux. L'UNAF souhaite que soient examinées les conséquences sur les orphelins, mais ne souhaite pas pour autant que les études sur les conséquences pour les conjoints d'une rupture de couple soient abandonnées.

Yannick MOREAU estime toutefois que la précision témoigne d'un manque de données plus grand pour les enfants.

Pierre AUDIBERT estime que ce point devrait être revu par la Commission.

Yannick MOREAU convient que ce débat n'a pas lieu d'être en assemblée plénière. Elle propose d'indiquer « *les trajectoires des couples* ».

Chantal CASÈS rappelle qu'il s'agit des trajectoires des personnes et non de celles des couples.

Yannick MOREAU suggère d'évoquer les conséquences sans mentionner les enfants, en laissant au groupe de travail le soin de trancher ce débat.

Jean-Luc TAVERNIER suggère d'indiquer « *les conséquences tant sur les enfants que sur les adultes* ».

Mériadec RIVIÈRE approuve cette dernière proposition.

Les avis des commissions sont approuvés.

Nicolas PROKOVAS signale qu'un amendement proposé par la Banque de France à l'avis n°1 n'a pas été présenté à l'assemblée.

Dominique ALLAIN explique que l'amendement a d'ores et déjà été intégré dans l'avis après le retour des membres du bureau.

Yannick MOREAU ajoute que l'amendement figure dans l'avis proposé aux membres de l'Assemblée.

Nicolas PROKOVAS estime qu'il importe de le voter formellement.

Yannick MOREAU réaffirme qu'il a d'ores et déjà été intégré dans l'avis présenté. Elle relève toutefois qu'aucun participant ne conteste cet amendement et propose d'échanger sur le sujet lors du prochain bureau.

Nicolas PROKOVAS félicite le secrétariat général pour l'effort de présentation qu'il a accompli et qui donne une existence aux groupes de travail, malgré la période de turbulence qu'il a connue en 2014. Il observe néanmoins qu'il serait temps, six ans après la loi LME, la création de l'Autorité de la statistique publique et l'installation des différentes commissions, que le Conseil réfléchisse à son fonctionnement, ses orientations et son avenir.

Yannick MOREAU confirme qu'il est prévu d'évoquer le fonctionnement du Cnis à la prochaine réunion du bureau en mars. Un rapport sur les méthodes de travail sera diffusé aux membres à cette occasion. Il n'est en revanche pas prévu d'engager une réflexion sur l'avenir du Cnis, sur lequel la Présidente ne voit pas planer de menace. Elle se dit toutefois ouverte à toutes les interrogations sur le sujet.

CONCLUSION

Yannick MOREAU remercie les membres de leur présence.

La séance est levée à 13 heures 35.